



Livret d'accueil

Centre pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (CEAP)

IMS « Les Champs de Merle »



Date d'élaboration	Juin 2023
Date de présentation au CVS	14 Septembre 2023
Date de validation	31/12/2023
Numéro de version	2

Liste des abréviations

AFL	Association Frédéric Levavasseur
ARS	Agence Régionale de Santé
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CEAP	Centre pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
CVS	Conseil de la Vie Sociale
EA	Entreprise Adaptée
EANM	Etablissement pour Adultes Non Médicalisé
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESSMS	Etablissement ou Service Social et Médico-Social
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
IEM	Institut d'Education Motrice
IME	Institut Médico-Educatif
IMS	Institut Médico-Social
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
PIA	Projet Individualisé d'Accompagnement
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAT	Service d'Accueil Temporaire
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins À Domicile
TSA	Trouble du Spectre de l'Autisme
UEEP	Unité d'Enseignement pour Elève Polyhandicapés

Mot de la Directrice

Vous avez fait appel à notre établissement pour accompagner votre enfant. Au nom de l'équipe, je vous remercie de votre confiance et vous souhaite la bienvenue au CEAP de l'IMS « Les Champs de Merle ».

L'équipe pluridisciplinaire de proximité, les services logistiques et administratifs s'engagent à mettre toutes leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs qualités humaines au service de l'accueil et l'accompagnement de votre enfant sur la structure.

Au sein du CEAP, votre enfant bénéficiera d'un accompagnement éducatif, rééducatif, soignant et scolaire.

L'accompagnement sera organisé en étroite collaboration avec votre enfant et vous-même pour établir un contrat de séjour et un projet individualisé d'accompagnement (PIA) adaptés à ses besoins. La prise en compte de l'individualité de votre enfant s'articulera à la vie collective dont les avantages et les exigences serviront de supports à la socialisation.

En lisant le livret d'accueil, vous disposerez des renseignements nécessaires pour une bonne compréhension du fonctionnement du CEAP.



Iris CHAMAND

Directrice adjointe de l'IMS Les Champs de Merle

Table des matières

Mot de la Directrice	3
L'Association Frédéric Levavasseur	5
1- Présentation de l'Association.....	5
2- Missions et valeurs de l'Association	5
3- Les établissements et services gérés par l'Association	5
4- L'AFL en quelques chiffres.....	5
Présentation de l'IMS Les Champs de Merle.....	6
Présentation du CEAP.....	7
1- Profil du public accompagné au CEAP	7
2- Les missions et fonctionnement du CEAP	7
3- Le cadre d'accueil	8
Nos équipes	9
L'accompagnement de votre enfant	10
1- Les étapes de son admission	10
2- Le contrat de séjour.....	11
3- Le projet individualisé d'accompagnement (PIA)	11
4- Les prestations et accompagnements proposés par le CEAP	13
5- Une journée au CEAP.....	16
6- La fin de l'accompagnement au CEAP.....	17
Les droits et la participation sociale	18
1- Vos droits.....	18
2- Le Conseil de Vie Social	18
3- Les enquêtes de satisfaction	18
4- Le groupe de paroles	19
5- La commission menu	19
6- Accès au dossier de votre enfant.....	19
7- Consultation du projet d'établissement	19
8- Le traitement de vos plaintes et des réclamations.....	19
Témoignages	20
Informations utiles.....	21
1- Horaires et jours d'ouverture	21
2- Transport	21
3- Comment nous contacter	21
4- Financement et coût de l'accompagnement	22
5- Les assurances	22
6- Les contacts utiles	22
Annexes au Livret d'Accueil	23

L'Association Frédéric Levasseur

1- Présentation de l'Association



L'Association Frédéric Levasseur est une association à but non lucratif Loi 1901, créée le **11 juillet 1977** à Saint-Denis de La Réunion. Elle intervient dans les champs du handicap, de la protection de l'enfance et dans l'économie sociale et solidaire. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, présidée par M. Jean-François LABARDE et dirigée par M. Dominique SAMUEL.

2- Missions et valeurs de l'Association

L'AFL agit au côté des publics handicapés ou en difficulté sociale. A cet effet, elle peut créer, développer et gérer, au sein du département de la Réunion et dans la zone Océan Indien, des services et établissements sociaux et médico-sociaux, traditionnels ou innovants visant l'inclusion, l'épanouissement et l'accompagnement de ces publics.

Cet accompagnement s'exerce par : les soins, l'hébergement, l'exercice d'une activité professionnelle, l'éducation, la formation, les loisirs, l'insertion sociale et professionnelle.

Nos actions sont guidées par **trois grandes valeurs humaines** :



3- Les établissements et services gérés par l'Association

L'AFL gère actuellement 12 établissements et/ou services sociaux et médico-sociaux regroupés en 2 pôles qui se distinguent par l'âge du public accueilli :

Pôle Enfant				Pôle Adulte				
Pouponnière Sociale Levasseur	IMS Les Champs de Merle	IME et SESSAD Levasseur	IME/AT du Baobab	EANM Notre Dame de Lourdes	ESAT Les Tidalons	SAMSAH Austral	FAM Alice Verdin	MAS Annie Gauci

L'AFL gère également l'Entreprise Adaptée (EA) Les Tidalons, son seul établissement dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

4- L'AFL en quelques chiffres



+ de **800**
personnes accompagnées
chaque jour



+ de **45 ans**
d'expérience à vos côtés



+ de **650**
salariés œuvrant au
quotidien

Présentation de l'IMS Les Champs de Merle

L'institut Médico-Social « Les Champs de Merle » définit ses missions principales comme suit :

- L'inclusion des enfants et adolescents polyhandicapés et déficients moteurs,
- L'amélioration ou le maintien de l'autonomie des jeunes,
- La promotion du projet familial.

L'établissement est composé de plusieurs services proposant différentes modalités d'accueil :



CEAP

Centre pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés

Mission	Accueil, Hébergement, éducation, enseignement, soins adaptés aux enfants polyhandicapés.
Modes d'accueil	<ul style="list-style-type: none">• 15 places en hébergement (internat) de semaine• 25 places de jour (semi-internat)



SESSAD

Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile

Mission	Suivi, éducation, enseignement, soins adaptés aux enfants polyhandicapés et déficients moteurs.
Modes d'accueil	<ul style="list-style-type: none">• 11 places pour les enfants et adolescents polyhandicapés• 35 places pour les enfants et adolescents déficients moteurs et atteints de trouble de l'apprentissage (dysphasie, dyspraxie, etc.)



UEEP

Unité d'enseignement Externalisée pour Enfants Polyhandicapés

Mission	<ul style="list-style-type: none">• Scolarité destinée aux jeunes en situation de polyhandicap de 6 à 12 ans• Accès aux apprentissages et à la vie d'élève
Modes d'accueil	Accueil en période scolaire à l'école Eugène Dayot



SAT

Service d'Accueil Temporaire

Mission	Proposer du répit aux aidants familiaux sur 90 jours maximum. L'accueil est destiné aux enfants et adolescents polyhandicapés et déficients moteurs et enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA)
Modes d'accueil	<ul style="list-style-type: none">• 5 places en hébergement• 5 places en accueil de jour



IEM

Institut d'Éducation Motrice

Mission	Développer l'autonomie, la participation sociale, les capacités fonctionnelles de jeunes en situation de déficience motrice.
Modes d'accueil	16 places en accueil de jour

Présentation du CEAP

1- Profil du public accompagné au CEAP

Le CEAP peut accueillir 45 enfants et adolescents de **3 à 20 ans** en situation de **polyhandicap**.



Les personnes polyhandicapées vivent avec un **trouble moteur important** associé à un **handicap intellectuel sévère** survenu à la naissance ou au début de la vie de l'enfant.

**Le polyhandicap
c'est quoi ?**

Cette situation entraîne de graves et multiples perturbations qui peuvent évoluer :

Une altération des capacités de communication, de relation et de régulation émotionnelle

Des troubles sensoriels (déficience, hypo ou hyper sensibilité)

Epilepsie souvent résistante

Limitation majeure de l'autonomie, extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale

Autres pathologies (urinaire, digestives, respiratoire...)

2- Les missions et fonctionnement du CEAP

Le CEAP a pour missions de :

Favoriser l'épanouissement et le développement de l'autonomie de votre enfant

Favoriser l'inclusion sociale de votre enfant dans sa famille, à l'école et dans la société

Veiller au bien être et à la réduction de ses souffrances physiques et psychiques

Informier, accompagner et soutenir les familles

Prendre en compte les besoins spécifiques de votre enfant, en particulier en termes de suivi médical

Notre agrément nous autorise à accueillir 15 internes et 25 semi-internes. En fonction de vos attentes et de votre projet familial, les modalités d'accueil peuvent être flexibles.

Il est ainsi possible, pour votre enfant, de bénéficier d'un accueil séquentiel aussi bien pour l'accueil de jour que pour l'internat.

3- Le cadre d'accueil



L'établissement est situé dans l'ouest de l'île, à Saint-Gilles-Les-Hauts dans le quartier de l'éperon, à 250 m d'altitude, dans une relative fraîcheur en été et à 10 minutes seulement des plages ou de la ville de St Paul.



L'IMS dispose de salles d'activités, de salles de soins et de rééducation, d'une salle de classe, de salles de repos et de plusieurs espaces de restauration. Les espaces extérieurs permettent de réaliser des activités en plein air. Une balnéothérapie et une salle snoezelen sont également présentes pour les accompagnements.



Pour les activités sportives nécessitant un plus grand espace, nous utilisons le plateau sportif du quartier situé à moins de 100 m de l'IMS.



Nos équipes

3 Equipes éducatives de jour

Groupe « Paille En Queue »

- 1 Monitrice éducatrice
- 4 Aides Médico-Psychologiques
- 2 Aides Soignantes
- 1 Animatrice

Groupe « Margouillat »

- 4 Aides Médico-Psychologiques
- 4 Aides Soignants

Groupe « Coccinelle »

- 1 Monitrice éducatrice
- 4 Aides Médico-Psychologiques
- 2 Educateurs spécialisés
- 1 Aide Soignante
- 1 Auxiliaire de puériculture

Equipe de nuit

- 4 Aides Médico-Psychologiques (AMP)
- 4 Aides Soignants

Equipe Logistique

Mutualisée IMS

- 1 Responsable logistique
- 6 Chauffeurs/ Accompagnateurs
- 4 Agents d'entretien
- 3 Cuisiniers



Votre enfant

Equipe sociale

- 1 Assistante de Service Social

Equipe médicale et soins infirmiers

Mutualisée IMS

- 1 Médecin Pédiatre
- 1 Médecin rééducateur
- Médecins spécialistes
- 4 Infirmières

Equipe thérapeutique

Thérapeutes CEAP

- 3 Ergothérapeutes
- 1 Psychomotricienne

Intervenants libéraux

- 3 Kinésithérapeutes
- 2 Orthophonistes

Direction et Administration

- 1 Directeur de pôle
- 1 Directrice Adjointe
- 1 Chef de service
- 1 Secrétaire

Vous trouverez en annexe un organigramme vous permettant d'associer des visages aux professionnels.

L'accompagnement de votre enfant

1- Les étapes de son admission



Réception de la notification
CEAP de la MDPH

1 Inscription en liste d'attente

- ▶ Vous prenez contact avec le CEAP et transmettez vos

1

2 Rendez-vous de pré-admission

- ▶ Vous rencontrez l'équipe du CEAP, visitez les locaux.
- ▶ Nous vous présentons le service, vos droits et obligations.
- ▶ Nous recueillons vos besoins et attentes.
- ▶ Vous recevez une plaquette d'information.

2

▶ **Vous nous confirmer si vous souhaitez maintenir votre enfant en liste d'attente.**

3 Place disponible

- ▶ Vous recevez un **dossier d'admission** à compléter dans un délai de 10 jours.

3

4 Entretiens d'admission

- ▶ **Avec le Pédiatre** : Consultation médicale
- ▶ **Avec le Chef de service** : Présentation approfondie du service et remise des documents d'admission
- ▶ **Avec la secrétaire** : Constitution de votre dossier administratif

4

- ▶ **Avec le responsable logistique** : Recueil de vos besoins logistiques et visite à domicile pour la prestation transport

5 Commission d'admission

- ▶ Notre équipe étudie votre demande et les possibilités d'accueil
- ▶ Nous validons votre demande d'admission ou vous proposons une réorientation (le cas échéant).

5

6 Programmation de l'admission effective

- ▶ Vous recevez par courrier ou téléphone une proposition de date de rendez-vous d'accueil.
- ▶ Nous signons ensemble le **contrat de séjour**.

6

7 Accueil de votre enfant

- ▶ Une intégration personnalisée est définie avec vous et votre enfant.
- ▶ Pendant 3 mois, votre enfant découvre les activités et nous évaluons ses besoins.

7

8 Co-définition du projet d'accompagnement

- ▶ Nous élaborons ensemble un **projet individualisé d'accompagnement (PIA)**
- ▶ Nous signons ensemble l'**avenant au contrat de séjour**

8



Votre enfant est accompagné par le CEAP

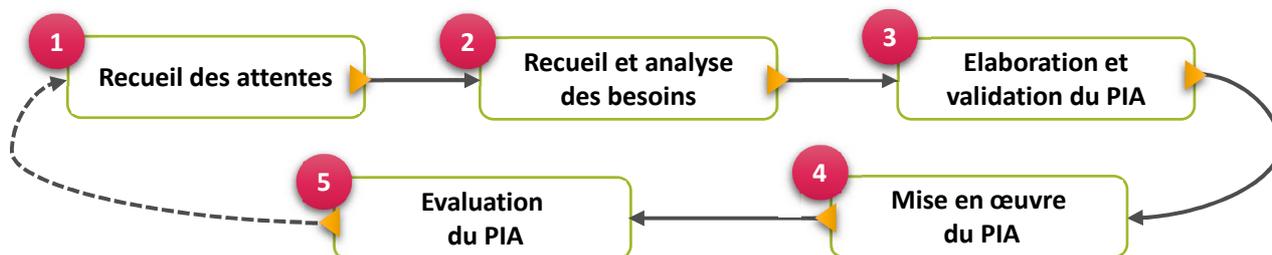
2- Le contrat de séjour

Nous établissons avec vous le contrat de séjour de votre enfant. Ce document est signé dès le premier jour d'accueil de votre enfant.

Il précise les conditions dans lesquelles votre enfant est accompagné par le CEAP. Il fait l'objet d'une révision périodique pour l'adaptation des moyens d'accompagnement. Un avenant reprenant les objectifs du PIA est signé chaque année.

3- Le projet individualisé d'accompagnement (PIA)

Les étapes clés de la démarche de co-construction du PIA



1 Le recueil de vos attentes

Dès vos **premiers contacts** avec le CEAP (téléphone, rendez-vous de pré-admission, entretiens) nous recueillons vos attentes, aspirations et celles de votre enfant.

A l'admission de votre enfant, un **coordinateur de projet** vous aide à exprimer vos attentes et vous accompagne pendant toute la durée du PIA.

2 L'analyse des besoins

Suite à l'admission de votre enfant, une **phase d'observation** est mise en place pendant 3 mois.

Elle permet à l'équipe du CEAP d'évaluer les besoins de votre enfant (à l'aide de bilans).

Vous participer à cette évaluation dès la pré-admission et tout au long de l'accompagnement de votre enfant (visite à domicile, entretiens...).

3 L'élaboration et validation du PIA

Le PIA est co-élaboré avec votre enfant, vous-même et l'équipe du CEAP. Vous trouverez dans le PIA :

- La description générale du parcours et du projet de vie de votre enfant
- Les attentes émises par votre enfant et vous-même
- Les objectifs retenus et les moyens déployés pour y répondre

Après avoir co-construit le PIA avec vous, il est validé par votre signature et celle de votre enfant.

Il vous est transmis dans un délai de 15 jours.

Vous êtes libre de le communiquer aux intervenants extérieurs.

4 La mise en œuvre du PIA

Le PIA est mis en œuvre pour **une année**.

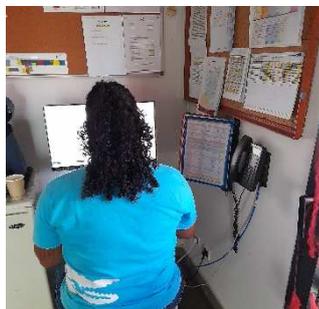
Vous participer activement à la réalisation du projet de votre enfant afin que les apprentissages soient généralisés sur tous ses lieux de vie.

5 L'évaluation du PIA

Des évaluations sont programmées tous les 6 mois pour mesurer l'atteinte des objectifs et réajuster avec vous les moyens déployés.

Tous les ans, le PIA est réactualisé en fonction de l'évolution de votre enfant.

Vos 2 professionnels référents pour le suivi du PIA



Le référent de vie quotidienne

- Participe à l'élaboration des objectifs et participe aux réunions PIA
- Est en relation avec la famille sur le quotidien,
- Accompagne le jeune dans les actes de la vie quotidienne,
- Suit l'état de santé du jeune (transit, épilepsie, douleurs...),
- Effectue toutes les transmissions concernant le quotidien du jeune,
- Travaille en collaboration avec les thérapeutes (kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste)
- Participe aux rencontres parent-professionnel



Le coordinateur de projet

- Instaure une relation de confiance avec la famille et le jeune, fait émerger leurs attentes et leurs besoins
- Conçoit, élabore, conduit et signe le PIA avec la famille pour contractualiser les objectifs retenus
- Réaliser le suivi des objectifs en réunions pluridisciplinaires
- Participe aux différentes réunions médicales
- Développe les partenariats et réseaux interinstitutionnels
- Fait le lien avec l'équipe éducative, la famille et l'équipe de direction.

Nos outils de communication au quotidien



Afin de vous transmettre les informations quotidiennes « institution-domicile », un **carnet de liaison** est mis en place. Il vous est demandé de le signer après lecture.

4- Les prestations et accompagnements proposés par le CEAP

Nos modes d'accompagnement :

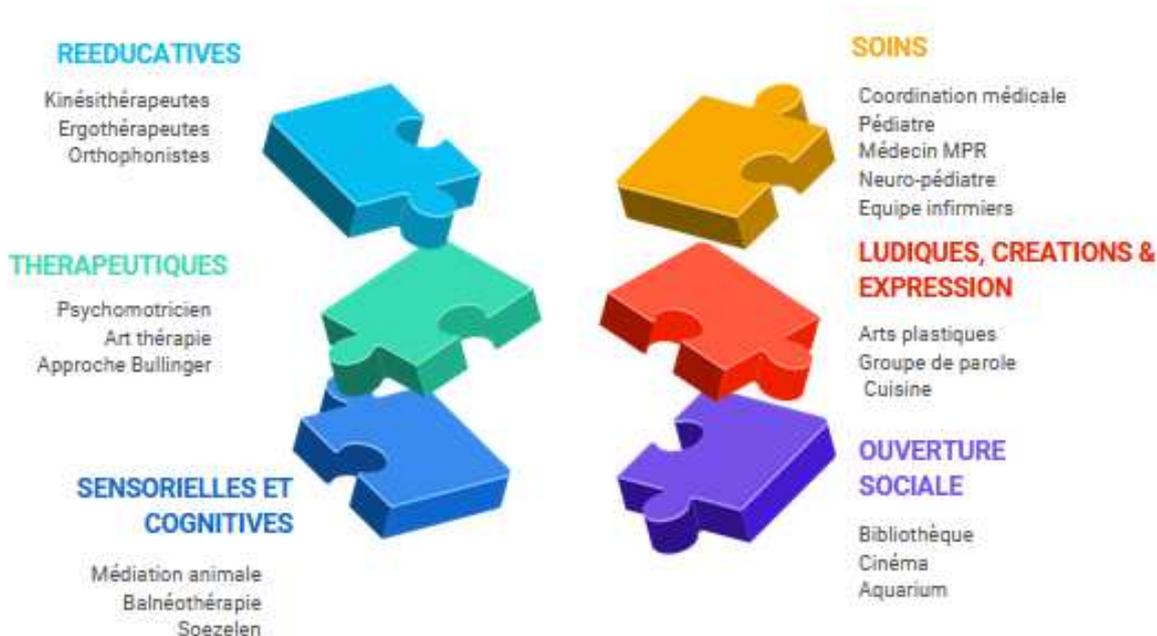
Les enfants sont intégrés à des **groupes éducatifs fixes** pour assurer la stabilité de leur environnement et permettre un travail éducatif ou thérapeutique inscrit dans une certaine durée.

Les accompagnements et activités sont proposés sous différents modes :

- **Des ateliers collectifs** : avec un encadrement co-porté entre l'équipe thérapeutique et éducative pour assurer la transversalité des prises en charge.
- **Des accompagnements individuels** : suivant les objectifs du PIA de votre enfant qui ont été définis avec vous.

Les prestations et activités proposés par le CEAP :

Les activités :



Les activités proposées sont fixes, élaborées en emploi du temps pour chaque enfant. De nouvelles propositions d'activités sont faites tous les six mois, afin de dynamiser les accompagnements et permettre aux enfants d'essayer des approches thérapeutiques différentes.





Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne :

Au quotidien, l'équipe accompagne votre enfant dans ses besoins personnels (prise de repas, accompagnements aux toilettes, hygiène, aide aux déplacements, etc.) en veillant à favoriser au maximum sa participation.



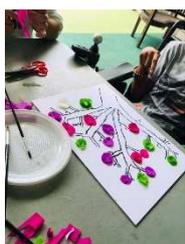
Accompagnement aux activités sociales et de loisirs extérieurs :

Cet accompagnement se fait sur les semaines d'ouvertures des vacances scolaires, où les activités fixes sont suspendues au profit de sorties extérieures, et de temps occupationnels. La programmation de ces semaines sont envoyées aux familles, et consultable sur notre groupe privé Facebook.



Accompagnement et accès à la scolarité

Certains enfants ont la possibilité d'être scolarisés sur des unités d'enseignements spécialisés dépendant de notre secteur d'intervention.



Le CEAP se met en relation avec l'instituteur et/ou de l'enseignant référent du secteur, afin d'assister au projet personnalisé de scolarisation qui a eu lieu une fois par an. Votre présence reste obligatoire sur cette instance permettant d'établir les objectifs de cet enseignement, et d'établir l'emploi du temps de votre enfant.



Accompagnement en matière de santé et de soins médicaux

Les professionnels du CEAP font preuve de vigilance à l'égard de votre enfant, concernant tout changement dans son état de santé, son comportement physique et psychique.

Nos médecins et infirmiers sont présents lors des séjours pour assurer une surveillance médicale, les soins et la délivrance des traitements.





Hébergement :

Une équipe de nuit assure la sécurité des jeunes qui dorment en internat et effectue des rondes régulières. En cas de problème même mineur, un cadre et une infirmière sont d'astreintes chaque nuit.

Les chambres individuelles et doubles offrent du confort aux jeunes accueillis (lit médicalisé, armoire, table de chevet, interphone, appel malade). Elles disposent toutes d'un accès direct à la cour extérieure.



Restauration :

Nous proposons des régimes adaptés aux cultes et besoins physiologiques des enfants et adolescents que nous accueillons.

Les repas sont assurés de façon échelonnée, de sorte à respecter au mieux le rythme de chacun.

Les petits déjeuners sont délivrés aux internes entre 7h00 et 9h30. Le déjeuner est servi de 11h 00 à 13h30 et le dîner, de 18h30 à 20h00.



Transport :

Nos possibilités d'assurer cette prestation sont évaluées dès la visite de pré-admission.

Les transports sont assurés par l'équipe logistique de façon quotidienne. Les enfants sont récupérés chaque jour chez eux pour être accueillis à l'IMS « Les Champs de Merle » entre 8h00 et 9h30.



5- Une journée au CEAP

	Horaires	Internat	Semi-internat
 MATIN	06h30 - 08h00	Lever Toilettes	
	08h00 - 09h30	Petits-déjeuners échelonnés	Accueil des semi-internes, collation
	09h30 - 11h30	Activités éducatives, Prises en charge thérapeutiques, Autonomie à la propreté	
 MIDI	11h30 - 13h30	Déjeuner, Autonomie au repas, Médications	
	13h30 - 14h00	Autonomie à la propreté, Changes	
 APRÈS - MIDI	14h00 - 15h00	Activités éducatives, Prise en charges thérapeutiques, Sieste selon la fatigabilité	
	15h00 - 15h30		Préparation du départ des semi-internes
	15h30		Départ des semi-internes
	16h00 - 19h00	Goûter, Activité, Bains	
 SOIR	18h30 - 20h30	Repas , Nursing Activités de détente (comtes, comptines, films, salle snoëzelen...)	
	20h00	Coucher échelonné	

Vous avez toujours la possibilité de prendre rendez-vous auprès de l'éducateur référent ou du responsable du service en fonction de vos besoins.

6- La fin de l'accompagnement au CEAP

Les séjours au CEAP n'ont pas de durée limitée. Une réorientation vers un dispositif plus adapté est toujours possible à n'importe quel moment sur demande de la famille ou proposition du CEAP. **Seule la MDPH peut acter une fin d'accompagnement.**

La fin de l'accompagnement au CEAP peut intervenir pour plusieurs raisons :

- L'atteinte de la date d'échéance de la notification d'orientation délivrée par la MDPH
- L'atteinte des objectifs fixés avec la structure
- La réorientation vers un autre établissement ou dispositif
- Le non-respect des conditions fixées au contrat de séjour ou dans le règlement intérieur
- Cas de force majeure (décès, déménagement hors secteur d'interventions, raisons personnelles etc.)



Quels qu'en soient les raisons (sauf un cas de force majeure), l'arrêt de l'accompagnement est anticipé et préparé avec votre enfant et vous-même.

Dans le cadre de la **préparation à la transition** entre notre structure et les ESSMS du secteur adulte, le CEAP vous accompagne **dès les 14 ans** de votre enfant pour faire émerger, valider et mettre en œuvre un projet d'orientation/réorientation vers un autre dispositif.

En cas d'absence de place dans le dispositif adultes adapté aux besoins de votre enfant, la MDPH peut délivrer une notification de maintien sur le CEAP sous amendement CRETON et ce, jusqu'à ce que votre enfant dispose d'une solution adaptée en secteur adultes.

Après la sortie, nous continuons à prendre des nouvelles de l'évolution du jeune adulte. Nous organisons des journées des anciens pour inviter ceux-ci à reprendre contact avec l'établissement, les amis et le personnel qu'ils connaissent et manifester notre intérêt pour eux.

Les droits et la participation sociale

1- Vos droits

Toute personne accompagnée au sein de l'établissement a le droit (article L311-3 du CASF) :



- Au respect de sa dignité, de son intégrité, de son intimité
- A un accompagnement individualisé
- A la confidentialité des informations la concernant

Conformément à la **loi du 2 janvier 2002**, nous vous transmettons durant l'entretien de pré-admission :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement,
- Un exemple de contrat de séjour



2- Le Conseil de Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un lieu d'échange, d'expression et **de concertation** entre les jeunes, les familles, le personnel et la direction. Le CVS permet :

- **A la direction** : d'entendre les avis des jeunes et de leurs familles
- **Aux jeunes, familles et au personnel** : de participer à l'amélioration du cadre de vie et du fonctionnement de l'établissement

Les sujets abordés sont très larges :



Il se tient 4 fois par an et se compose de membres élus. Les membres de cette instance sont à votre disposition pour tout renseignement et pour entendre vos difficultés ou idées d'amélioration. La **liste des représentants du CVS**, vous est transmise en **annexe**.

3- Les enquêtes de satisfaction



Elles permettent de recueillir votre avis sur les prestations rendues par l'établissement et de faire progresser leur qualité. Régulièrement, un questionnaire de satisfaction est remis à destination des parents et un second à destination du jeune.

4- Le groupe de paroles



En complément du CVS et des enquêtes de satisfaction, les jeunes disposent d'un autre espace de parole, de communication, de socialisation et d'élaboration. Le groupe de paroles est mis en place deux fois par an, sur la base du volontariat et est animé par les référents qualité de l'IMS.

5- La commission menu



Une commission est organisée une fois par an pour améliorer la prestation restauration. Elle est composée de la directrice adjointe, du responsable logistique, des chefs de service et au minimum d'un représentant des familles, des jeunes et des équipes de chaque service.

6- Accès au dossier de votre enfant



Chaque personne accompagnée a un dossier qui rassemble des informations : Administratives, Médicales et Éducatives. Ce dossier permet aux professionnels de mieux connaître votre enfant tout au long de son parcours. Son contenu est couvert par la confidentialité, le secret professionnel et le secret médical (pour les informations médicales). Le dossier de votre enfant peut être consulté au sein de l'établissement.

Pour consulter le dossier « médico-social » de votre enfant :

Vous devez transmettre une **demande écrite** à la Direction **8 jours ouvrables** avant la date souhaitée.

Pour consulter le dossier « médical » de votre enfant :

Vous devez transmettre une **demande écrite** à la Direction qui vous formulera par écrit une réponse. Le délai limite de réponse est variable : **8 jours ouvrables** pour consulter des éléments de moins de 2 ans et **2 mois** pour des éléments dépassant les 2 ans. La consultation du dossier médical se fait en présence du médecin pédiatre. A l'issue de ce temps, vous pouvez informer la Direction des éléments dont vous souhaitez avoir copie (0,20 cts d'euros l'impression).

7- Consultation du projet d'établissement



Le projet d'établissement peut être consulté sur demande auprès de la directrice adjointe. Une version synthétique du projet d'établissement est consultable sur le site internet de l'AFL.

8- Le traitement de vos plaintes et des réclamations



En cas d'insatisfaction, vous pouvez transmettre vos plaintes et réclamations à la Direction (par courrier, mail ou sur le registre des plaintes et des réclamations disponible à l'accueil). Toutes les plaintes et réclamations écrites sont prises en compte par la Direction. Vous recevrez un accusé de réception sous 24h et une réponse dans les meilleurs délais.

Témoignages

Jeunes :



« Je suis content de venir à l'IMS parce que je m'amuse à la BAT surtout. J'aime bien être tout seul dans ma chambre à l'internat. Je m'entends bien avec les chauffeurs. Les éducateurs m'accueillent avec le sourire. Les repas sont bons. J'aime bien les sorties à la plage et au cinéma. » **Thomas**



« Je suis content de venir à l'IMS. Les repas sont bons (mixés) mais pas autant que ceux de maman. Les éducateurs sont souriants. Je suis content qu'on m'ait fait confiance pour le rôle de facteur, c'était important pour moi. Je me suis senti écouté dans mes envies, humeurs, etc. Je suis heureux d'avoir pu faire 2x le drift (voiture de course). » **Choukra**



« J'aime venir à l'IMS plutôt que de rester à la maison car j'ai plein de sens à qui parler et de l'espace pour me déplacer. Avant on sortait plus, c'était mieux. On faisait beaucoup de pique-nique, restaurants. J'aime bien les éducateurs avec qui je peux rigoler. Par contre je n'aime pas les repas (mixés) car c'est toujours la même chose et le goût n'est pas toujours bon. Ça se passe bien dans les convois. » **Dylan**

Parents :



« Je remercie toute l'équipe pour leur travail de tous les jours. Merci d'être là pour nos enfants. Je suis très satisfaite de la prise en charge de mon fils. Je vois mon fils faire beaucoup de progrès. Merci, merci. » **Maman de Tidjy**



« J'ai toute confiance auprès des professionnels qui accueillent Nathan et l'aident au quotidien. Et j'ai toujours été bien accueillie par l'équipe ! » **Maman de Nathan A.**



« Je suis contente de l'accueil de l'IMS, je fais confiance aux éducateurs. J'ai confiance de laisser ma fille avec l'IMS, les éducateurs sont agréables et souriants » **Maman de Emma**



« Un grand merci à toute l'équipe du CEAP, bienveillance en toutes disciplines. Parents et enfants, tout le monde est écouté. Le personnel fait systématiquement au mieux pour le bien-être de chacun. Et le point positif : sourire, motivation positive et évaluation. » **Maman de Luca**



« Nous sommes contents de votre accueil et votre implication envers notre frère, il est bien, les repas sont bons. Il se sent bien chez vous. Nous vous remercions pour tout et bonne continuation. » **Famille de Rudolphe**

Informations utiles

1- Horaires et jours d'ouverture



Le service est ouvert du lundi au dimanche. L'accueil de jour accompagne les jeunes de 8h30 à 15h30. L'accueil en internat de semaine est possible.

Le CEAP est ouvert **210 jours par an** y compris pendant le week-end. Un calendrier indiquant les jours de fermeture vous est transmis en décembre de chaque année.

2- Transport

Les transports des jeunes au CEAP sont assurés par l'équipe logistique de façon quotidienne. Nos possibilités d'assurer cette prestation sont évaluées dès la visite de pré-admission.

Les enfants sont récupérés chaque jour chez eux pour être accueillis à l'IMS « Les Champs de Merle » entre 8h00 et 9h30. A 15h30, les convois raccompagnent les enfants à leur domicile.

3- Comment nous contacter



PAR TELEPHONE :
0262 22 73 35 / 0692 88 14 63
FAX : 0262 22 88 59



PAR MAIL :
ims@afl.re



PAR COURRIER :
45 rue Jacques Aubert - ZAC Eperon
97435 Saint Gilles Les Hauts



Plan d'accès à nos locaux :



4- Financement et coût de l'accompagnement



Les séjours au CEAP sont **financés à 100 %** par les caisses d'Assurance Maladie. Aux 20 ans de votre enfant et en fonction de son orientation, des frais d'accompagnement peuvent s'appliquer. Une participation financière peut vous être ponctuellement demandée pour certaines sorties sportives, culturelles ou séjours.

Un règlement de fonctionnement, vous est remis à l'admission, précisant les modalités de financement, et d'accompagnements.

5- Les assurances



La responsabilité civile de l'Association Frédéric Levavasseur couvre les dommages corporels accidentels subis par votre enfant lorsqu'il est pris en charge par le service. Chaque année, une attestation d'assurance responsabilité civile ou assurance scolaire, couvrant votre enfant, vous est demandée.

6- Les contacts utiles



Association Frédéric Levavasseur - 3 rue Pierre Aubert 97491 Sainte-Clotilde CEDEX - BP 40 001

Tél : 0262 41 29 23 - Fax : 0262 21 39 99 - Email : afl@afl.re - <https://associationfredericlevavasseur.re/>

MDPH - 13, rue Fénélon - BP 60183, 97464 Saint-Denis Cedex

Tél : 0 800 000 262 - Email : mdph974@mdph.re - <https://www.mdphe.re/>

Sécurité Sociale (CGSS Réunion) - 4, Boulevard Doret, CS 53001, 97 741 Saint-Denis Cedex 9

Tél : 3646 - <https://www.ameli.fr>

CAF - 412 Rue Fleur de Jade, 974833 Sainte-Marie CEDEX Sainte-Marie

Tél : 3230 - <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-reunion>

ARS - 2bis, Avenue Georges Brassens, CS 61002 - 97743 Saint Denis CEDEX 9

Tél : 0262 97 90 00 - <https://www.lareunion.ars.sante.fr/>

Transport adapté - Service Mobilité Inclusion / Cellule Mobilité (Conseil Départemental)

Tél : 02 62 96 43 41 - Email : tsh@cg974.fr - <https://www.departement974.fr/tsh>

Pass'loisir et Pass' Transport - Service Mobilité Inclusion (Conseil Départemental)

Tél : 02 62 90 37 90 - Email : pass@cg974.fr - <https://www.departement974.fr/aide/aide-pass-loisirs>

Aide Sociale pour Adulte - Service Aide Sociale aux Adultes OUEST (Conseil Départemental)

Pôle Personnes Handicapées / Direction des Proximités Renforcées et des Interventions

Tél : 0262 55 47 47 - Email : asa_ouest@cg974.fr

Association de parents « Grandir hors des murs »

Email : ghdm974@gmail.com - <https://www.facebook.com/ghdm974/>

Association de parents « Sakura »

Tél : 0692 74 29 54 - Email : erick@sakura974.re - <https://www.sakura974.re/>

Annexes au Livret d'Accueil

Les documents obligatoires qui vous sont remis avant l'admission

- Le règlement de fonctionnement
- Le contrat de séjour
- La Charte des droits et libertés
- La liste des personnes qualifiées (Coordonnées des Défenseurs des Droits)
- La liste des représentants du CVS

Les documents de présentation de l'établissement, du service, de l'association

- Le trombinoscope du CEAP
- La synthèse du Projet Associatif